

## Ce que nous avons entendu

*« Nous n'aurions pas un programme de surveillance sans le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Nous n'en aurions jamais eu les moyens. Mais nous pourrions probablement faire beaucoup plus. »*

### Apprendre à connaître les collectivités, leurs pêches et leurs gardes-pêche

*« Autrefois, les gens allaient à la pêche et prenaient ce dont ils avaient besoin. Puis, les pêches commerciales sont arrivées et elles ont tout pris. Lorsque la pêche a été fermée en 1997, elle a été fermée pour tout le monde. »*

- Les participants détiennent des permis de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour leurs collectivités, ce qui leur permet de pêcher le saumon de l'Atlantique, la truite, l'omble chevalier et la morue. Il y en a un qui pêche aussi le hareng, le buccin, l'éperlan, les pétoncles et les phoques.
  - Les participants désignent les pêcheurs dans leurs collectivités pour la pêche à des fins alimentaires dans les eaux marines et intérieures. *« Ceux qui ont un bateau pêchent pour leur famille et la famille élargie. »* Une collectivité a distribué presque toutes ses étiquettes aux pêcheurs au cours des deux dernières années, car davantage de personnes travaillent, ce qui veut dire plus de bateaux et une demande plus grande pour des étiquettes à poisson. *« Elles sont presque toutes utilisées. »*
- Les participants ont quatre gardes-pêche, chacun au service de leurs collectivités. L'un d'entre eux bénéficie aussi d'un soutien administratif et en matière de coordination; c'est prévu dans son entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones. *« Les membres de nos collectivités nous font confiance, à nous et à nos gardes-pêche. »*
  - Les gardes-pêche surveillent l'activité de pêche, font appel aux pêcheurs pour les règles de pêche et surveillent les ressources naturelles, comme les colonies d'oiseaux et la présence d'espèces envahissantes. *« Il est difficile de les arrêter de faire d'autres choses qui sont des sources de préoccupation de la collectivité. »*
  - Les deux programmes de gardes-pêche sont financés en partie par leurs propres sources de revenus, car le financement de base ne couvre pas tous les coûts. *« Nous investissons pour les tenir occupés et ça devient cher, en particulier en raison du prix de l'essence. »* Bien que d'après ce que disent les participants, les gardes-pêche sont censés être des travailleurs saisonniers, la plupart d'entre eux travaillent toute l'année, avec les fonds de la collectivité.
  - Les participants sont préoccupés par les coûts du maintien de programmes de gardes-pêche ayant des exigences en matière de santé et de sécurité au travail, de l'entretien des navires et de l'équipement et des besoins de formation. *« Notre territoire est vaste et les conditions ne sont pas toujours bonnes. Nos gardes-pêche peuvent être appelés à passer deux ou trois nuits dans un endroit. Ils ont également besoin d'un équipement fiable et moderne pour être en sécurité. »*

- Les participants s'inquiètent aussi des impacts du développement sur leur territoire et de l'activité humaine accrue, comme l'utilisation de quadricycles et la pêche à la ligne. « *Et ce ne sont plus uniquement les résidents locaux; les utilisateurs viennent désormais d'ailleurs.* » Les gardes-pêche patrouillent les routes et les voies navigables, mais « *ils se sentent un peu dépassés car ils essaient d'intervenir partout* ».

### Activités techniques

« *Le savoir local est vraiment important, mais nous ne pouvons ignorer la science. Il y a un équilibre.* »

- Les participants prennent part à la collecte des données, aux évaluations des stocks, à la surveillance des prises et des pêches, et à l'application des règles de pêche. Il se peut qu'ils participent aussi à la restauration de l'habitat et à l'amélioration des pêches, mais en vertu d'autres programmes de financement, d'ententes sur les répercussions et les avantages ou d'autres initiatives. « *Nous prenons part à toutes les activités, qu'elles soient ou non consignées dans le plan de travail prévu par notre entente.* » Les gardes-pêche de notre collectivité participent aux activités liées à la zone de protection marine sur leur territoire, et notamment le nettoyage des filets fantômes et des collectivités de pêche abandonnées.
  - Les participants veulent que toutes ces activités techniques soient financées par l'entremise du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. L'un d'eux aimerait du financement pour les activités liées à la faune en dehors de la saison, ainsi que pour des projets visant les espèces en péril et des initiatives de sensibilisation de la collectivité.
- Les participants mentionnent que la collecte de données a évolué depuis le début du programme. « *Il est très difficile d'obtenir des données de la part des gens, mais nous avons surmonté cet obstacle.* » Une collectivité utilisait des mesures incitatives (en achetant des prix chaque année) pour encourager les pêcheurs à remettre leurs journaux de bord. Une autre a mis en place ses propres protocoles et politiques pour documenter les données.
  - Un participant est passé des registres des prises à des formulaires afin « *d'obtenir une information qui est utile pour tout le monde sur ce qui se passe et ce que l'on trouve dans l'estomac des poissons, etc.* ». Néanmoins, il constate que plus de données signifie plus de travail pour la saisie sur les feuilles de travail et l'élaboration de graphiques et de tableaux. « *Il nous faut un plus gros montant d'argent pour payer pour cela.* »
  - Un autre veut des fonds pour regrouper le savoir autochtone dans sa collectivité. « *Les aînés fournissent des collectes de données vieilles de milliers d'années.* »
- Les participants font participer activement les membres de la collectivité, les chefs et les conseils aux activités techniques, mais ils constatent que leur entente ne prévoit pas le financement de ces activités. Tous deux veulent plus de matériel éducatif pour soutenir ces activités, d'autant plus si ce matériel contient une information pertinente du point de vue culturel. « *Il nous faut des supports visuels pour expliquer les règles. C'est un protocole culturel différent. Le Ministère a des milliers d'employés pour le faire. De plus, nous pourrions utiliser notre personnel pour améliorer le matériel.* »

## Cogestion

*« Notre Nation fait ce que le Ministère fait : apporter une contribution aux plans de gestion des ressources, surveiller les pêches dans les ruisseaux et les zones riveraines, et mener des travaux de recherche conjoints. Ce n'est pas seulement l'affaire du personnel, mais aussi celle des membres de la collectivité. »*

- Les participants ont des expériences différentes de la cogestion des pêches.
  - L'un d'eux a déclaré que leurs données et leurs connaissances faisant état de la diminution de la population d'omble chevalier dans un ruisseau ont été utilisées par le Ministère pour déplacer les marqueurs de filets à une distance plus éloignée de la rivière.
  - Un autre a indiqué que l'état des stocks de poisson dans certaines rivières n'était pas évalué correctement car il n'y a pas de barrière de dénombrement permettant de le faire. *« Notre savoir autochtone dit une chose, mais en l'absence de la science occidentale, il dit autre chose. En l'absence de données, la pêche reste ouverte. »*
- Un participant veut plus d'information du Ministère pour prendre des décisions plus judicieuses sur la gestion des pêches de la collectivité. *« Nous avons nos propres règles, mais je ne suis pas sûr si le Ministère les a intégrées pour la saison de la pêche. »*
- Un autre veut que le Ministère ait confiance dans la capacité de gestion de la collectivité. *« Quoi qu'il en soit, nous avons constaté une présence réduite du Ministère au Labrador : même constat en ce qui concerne l'habitat et les sciences. Quelqu'un doit le faire et nous estimons être les bonnes personnes. »*

## Activités d'application de la loi

*« Nous nous occupons de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Le Ministère s'occupe des affaires et de la pêche commerciale. Nous ne savons pas exactement qui s'occupe de la pêche récréative. »*

- Les participants mentionnent que le financement de base par l'intermédiaire du programme sert essentiellement à payer pour les salaires et les activités des gardes-pêche, et il est complété par les revenus de la collectivité.
- Les gardes-pêche travaillent à terre et sur l'eau pour accomplir leurs tâches. Ils consignent leurs activités dans un journal. La fonction principale des gardes-pêche est de surveiller les prises et les pêches, mais dans certains cas, ils distribuent également des étiquettes aux collectivités éloignées.
  - Les participants mentionnent que les gardes-pêche travaillent fort pour s'assurer que les pêcheurs remettent leurs étiquettes et leurs journaux des prises après la pêche. Selon l'un d'eux, *« ils font du porte-à-porte, s'il le faut, pour récupérer les étiquettes »*. Un autre déclare que les gardes-pêche *« mènent des entrevues pour obtenir l'information, lorsque les membres ne remettent pas leurs journaux; par conséquent, nous sommes sûrs d'avoir les données »*.
  - Dans une collectivité, les gardes-pêche veillent à l'application des règles de leur Nation. *« Nous avons nos règles traditionnelles, et donc notre Nation assume une plus grande responsabilité à l'égard des règles qui doivent être suivies. »* Toutefois,

les deux participants indiquent qu'on n'utilise pas vraiment l'expression « application de la loi » dans les collectivités, car elle est mal accueillie. *« De notre point de vue, l'expression application de la loi a un sens négatif, qui fait davantage penser à un service policier, et nous ne réagissons pas bien à la surveillance policière de la vie sauvage. »*

- Les participants s'inquiètent de l'absence de surveillance et d'activités d'application de la loi dans certaines régions du Labrador, y compris certains lacs durant les périodes de pointe de la saison. Un participant veut que l'on installe, dans toute la région, des panneaux supplémentaires qui expliquent les règles et indiquent les coordonnées du Ministère.
- Les participants favorisent la délégation croisée des pouvoirs aux gardes-pêche. Pour une collectivité, cela comprend la délégation du pouvoir en matière de surveillance dans les parcs nationaux.

### **Comprendre les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles**

*« Le programme des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles est peut-être le programme le plus important que nous ayons en place, à en juger par le nombre de personnes qui en dépendent. »*

- Les collectivités dépendent du poisson et du gibier pour se nourrir, mais le *« degré de dépendance peut varier d'une collectivité à une autre »*. Une collectivité a un congélateur pour y entreposer le poisson, le gibier, les phoques et les baies, pour les aînés et d'autres membres qui ne peuvent pas chasser ou pêcher.
- Les participants déclarent que la quantité de poisson prévue dans leurs ententes est insuffisante pour répondre aux besoins alimentaires des membres de la collectivité, et que les membres ont dû s'abstenir de pêcher ou de chasser les espèces traditionnelles, y compris la morue et le caribou. *« Il n'y a pas de grands magasins d'alimentation ici, et le poisson est donc important pour nos peuples, tout comme le phoque et quelques oiseaux de rivage, le caribou étant interdit. »*
  - Un participant établit un lien entre le poisson de consommation et l'importance du travail des gardes-pêche. *« Lorsque la quantité de poisson diminue, nous sommes les plus touchés. C'est pourquoi une surveillance est si importante. »*
  - Un autre veut que l'on insiste davantage sur « la conservation et les droits ». *« Tout le monde le considère comme un droit, mais pas nécessairement comme une question de conservation et un droit; comment combinez-vous les deux? »*
- Les participants mentionnent également l'importance de la protection des espèces de poisson pour répondre à des besoins culturels et alimentaires. Par exemple, la protection du capelan pour une collectivité est importante non seulement pour la nourriture pour les membres, mais aussi pour la nourriture pour d'autres espèces de poisson et les oiseaux de mer. *« Le Ministère devrait fermer la pêche commerciale du capelan et laisser les stocks se rétablir. »*

## Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation

*« D'autres peuples autochtones au Canada Atlantique pourraient nous enseigner les différents règlements et leurs objectifs. »*

- Les participants appuient la formation dans les domaines de l'administration, de la politique, des communications, des activités techniques, de la biologie et d'autres sciences, de l'habitat, du changement climatique, de l'application de la loi et de la gestion des pêches. Il s'agit entre autres choses de recevoir une formation actualisée et continue sur les règlements et les politiques sur les pêches et de *« combler l'écart entre la langue de la science et le savoir local »*. Cela comprend aussi la formation sur la sécurité pour utiliser l'équipement et naviguer dans les voies navigables locales.
  - Une collectivité dispense sa propre formation au moyen de fonds qui proviennent de diverses sources. Une autre ne possède pas le budget qui lui permet de le faire. Un participant est d'avis que les collectivités devraient participer à des séances de formation du Ministère, comme les premiers soins et la sécurité nautique.
- Les gardes-pêche ont suivi une formation au Collège de la Garde côtière à Sydney, juste après avoir été embauchés. Les participants veulent une formation plus fréquente pour les gardes-pêche, entre autres choses pour qu'ils renforcent leurs compétences sur l'eau. *« Nous devons perfectionner les compétences et la base de connaissance des gardes-pêche. »* Ils sont également favorables à une formation offerte à l'échelle locale par souci de facilité pour les membres de la collectivité.
  - Dans une collectivité, les gardes-pêche reçoivent une formation en vertu du Fonds de restauration des côtes, pour apprendre à gérer la surveillance de l'habitat côtier et le rétablissement des espèces prioritaires comme le capelan, le saumon et l'omble chevalier. Une autre collectivité a créé un partenariat avec l'Université St. Mary's pour offrir une formation.

## Comprendre les relations

*« Il existe un lien direct entre le programme des gardes-pêche et une relation améliorée entre notre Nation et le Ministère. La question a été normalisée dans la collectivité. »*

- En général, les participants entretiennent de bonnes relations avec le Ministère, en particulier sur le terrain. *« Ils ont été très bons pour nous. »* Il y a toutefois quelques problèmes :
  - Les collectivités veulent davantage de renseignements scientifiques dans la zone pour recueillir des données inconnues. Elles appuient également un plus grand échange de données entre le Secteur des sciences au Ministère et les collectivités. *« Nous avons notre structure en place et un échange réciproque d'information entre le Conseil et la collectivité. Le Ministère a son propre processus. Il serait peut-être bon d'intégrer les deux. »*
  - Selon un participant, le Ministère demande toujours plus d'information, mais il n'augmente pas les fonds du programme pour autant. *« Nous comprenons la raison d'être des exigences en matière de déclaration, mais nous avons besoin de fonds pour le faire. »*

- Les gardes-pêche des deux collectivités accompagnent les agents des pêches pour effectuer des patrouilles un certain nombre de fois chaque année. Ils collaborent aussi chaque année au plan de surveillance et d'application de la loi, dans le cadre de réunions tenues avant, pendant et après la saison. *« Il est toujours important de surveiller et d'aviser les agents des pêches pour déterminer comment gérer la situation. »*
- Un participant a déjà travaillé au Ministère et il se rappelle que les gardes-pêche figuraient généralement au programme du Ministère. *« C'était une atmosphère de camaraderie et d'échange d'informations. Les communications sont très importantes, mais ça fonctionne dans les deux sens. »*
- Les participants mobilisent régulièrement les membres de la collectivité et leur rendent compte de leur travail, notamment à l'assemblée générale annuelle et en dehors de la saison. *« Nous allons également dans les collectivités pour voir si elles ont des préoccupations. »*

### **Améliorer la Stratégie relative aux pêches autochtones et les Programmes des gardes-pêche autochtones**

*« Le manque de financement demeure notre principal obstacle. »*

- Les participants reconnaissent que le meilleur moyen d'améliorer ces programmes consiste à accroître le financement. Les deux collectivités veulent un peu plus de gardes-pêche. Elles veulent aussi plus de fonds pour mener des activités d'éducation et de mobilisation ainsi que des recherches scientifiques. Par exemple, l'une veut engager des techniciens en pêches et obtenir les services d'un biologiste.
  - Un participant est d'avis que le programme devrait comprendre des fonds d'immobilisation pour que les collectivités puissent renforcer leurs programmes en acquérant un équipement moderne. *« Si nous accomplissons une bonne partie du travail et que le Ministère en délègue une partie, nous devrions avoir le même équipement. »*
- Les participants sont en faveur de l'amélioration des communications entre les collectivités et les secteurs du Ministère, en particulier Sciences et Conservation et Protection. Par exemple, l'un d'eux veut que le Ministère exprime un plus grand intérêt pour les évaluations des stocks de poisson, éventuellement en partenariat avec les universités ou d'autres instituts de recherche.
- Les participants soutiennent aussi un renforcement des capacités continu par l'intermédiaire des programmes, y compris au moyen d'une formation permanente. L'un d'eux était d'avis que les coûts de formation devraient être couverts par d'autres sources de financement.

#### Évaluer les réussites

- Pour un participant, lorsque le Ministère a un protocole d'action qui tient compte du savoir autochtone, c'est une réussite. Les deux participants pensent également que le succès du Programme des gardes-pêche autochtones devrait être évalué par les compétences, les connaissances, la formation et la capacité des gardes-pêche à s'acquitter de leurs fonctions d'une manière sécuritaire et efficace.